

AVRIL 2025 | VOL. 61

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

2^E VERSEMENT
TAXES MUNICIPALES
2 MAI 2025

*Joyeuse fête
des Mères!*

**VENTES
DE GARAGE**

Page 15

PLUS



SAINT-DAMASE

**RÈGLEMENTATION
DES PISCINES**

Page 18

DU NOUVEAU À LA BIBLIO

Page 20



AGRI-BEAUREGARD INC.

Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

PIONEER

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



AUTOPRO www.autoproservice.com

OTOBOX **Ghislain Loiseau**
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjbroudeur@hotmail.com

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions



Sonic Dépanneur Chez Vic

Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.
26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980



depuis 1989

**Réfrigération
Climatisation St-Damase**

RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

- Vente et installation
- Réparation et entretien
- Estimation gratuite

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



**CONSTRUCTION
LUC DESROCHERS**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458
RBQ 8332-5167-06

**LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**

EQUIPEMENTS 4M

Nos équipements
Excavatrice - Remorque - Chargeuse

- Guillaume Monast
- 514 923-2340
- www.equipements4m.com
- info@equipements4m.com



**Centre de Beauté
Murielle**

Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162 197, rue Principale Saint-Damase Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert
maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

- #1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
- #2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
- #3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
- #4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaéтан Jodoin
- #5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
- #6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaéтан Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Sur rendez-vous

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jedi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

C'est avec un grand soulagement que la fonte des neiges cette année ne nous a pas causé trop de dégâts. Le cours d'eau Jolicoeur a été déglacé avec succès, assurant ainsi un écoulement fluide et sécuritaire des eaux provenant de la montagne et des terres jusqu'aux limites du village.

Je tiens à remercier l'équipe des travaux publics qui a travaillé à la surveillance des cours d'eau et faire le suivi de nos installations.

Par le fait même, nous avons des citoyens qui nous demandent si des travaux de remplacement des conduites d'égout sont prévus sous peu. Lors du plan d'intervention déposé au ministère des Affaires municipales et de l'habitation en août 2020, nous estimions le coût de ce projet à 16 321 725 \$ pour les interventions prioritaires qui nécessitent d'être réalisés à court terme, soit sur un horizon de moins de cinq ans. Les travaux de la rue Principale ne sont pas inclus. À ce montant, d'autres travaux d'entretien et de réfection des rues, des rangs, de pavage, de changement des ponceaux, etc. ne sont pas comptabilisés. C'est pourquoi nous souhaitons en tant que conseil municipal obtenir l'opportunité de bénéficier de subventions qui permettent d'amoindrir les coûts de projet et de soulager le compte de taxes du citoyen.

Pour le moment, vous avez constaté que nos gouvernements ne sont pas très généreux. Si vous avez des questions, je vous invite aux séances du conseil le premier mardi de chaque mois à 19 h 30.

Le mois de mai est à nos portes, je vous souhaite du beau et bon temps.

Alain Robert,
maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 1^{er} avril 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R 2025-04-54

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2025-04-55

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 4 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

R 2025-04-56

1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mars, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-04-57

3. ADOPTION DES COMPTES AU 31 MARS 2025

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025, pour un montant total 600 751,53 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	219 540,50 \$
Comptes payés durant le mois	128 549,11 \$
Capital et intérêts sur emprunt	201 513,40 \$
Salaire des employés/élus (9-12)	51 148,52 \$

Total des comptes payés et à payer	600 751,53 \$
------------------------------------	---------------

Que ce bordereau portant le numéro 2025-04-57, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2025-04-58

4. RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN - RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE - AVIS DE DÉNONCIATION DES ENTENTES EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, en vertu d'une entente conclue le 26 octobre 2001 avec Cooptel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains et toutes ses municipalités membres ont reconnu l'importance d'être partie au projet "Villages branchés du Québec" pour l'implantation d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC visant à desservir les bâtiments municipaux ainsi que le siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 mai 2004, toutes les municipalités locales ont délégué à la MRC des Maskoutains les pouvoirs requis pour conclure en leur nom une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, entente qui a effectivement été signée par la suite le 15 juin 2004, de sorte que la MRC et toutes les municipalités locales ont pu, depuis ce temps, être desservies par le réseau de fibre optique mis en place par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'entrée en vigueur du "Programme Communautés rurales branchées" en date du 1^{er} avril 2009, la MRC et ses municipalités ont souhaité profiter de ce programme pour permettre aux particuliers, aux organismes et aux entre-

prises en milieu rural d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intermunicipale est intervenue en mai 2010 visant à modifier l'entente du 17 mai 2004, de manière à permettre à la MRC de signer les ententes appropriées pour profiter du Programme Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT QUE, en conséquence, une entente tripartite a été signée le 21 juin 2010 entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et Réseau Internet Maskoutain (RIM);

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de cette entente, RIM s'est vu céder tous les droits appropriés en matière d'utilisation d'une partie des fibres optiques du réseau de Cooptel afin d'offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises du territoire de la MRC, l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses ententes en vigueur viennent à échéance le 26 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains et chacune de ses municipalités doivent déterminer comment elles entendent être desservies dans le futur en matière de services internet et de téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE, pour sa part, Réseau Internet Maskoutain a globalement rempli la mission pour laquelle cet OBNL a été constitué à l'époque, sur l'initiative de la MRC, de sorte que RIM a déjà mis fin aux services offerts en matière d'Internet haute vitesse et a aussi entrepris la liquidation de ses équipements et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents dénoncer toutes les ententes auxquelles Municipalité de Saint-Damase est partie, particulièrement les ententes intermunicipales dont il est question dans le préambule qui précède et de donner avis de cette dénonciation au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à Cooptel,

à la MRC des Maskoutains, aux autres municipalités membres de la MRC et à Réseau internet Maskoutain (RIM).

ADOPTÉE

R 2025-04-59

5. ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 129, 135, 138

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Damase modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "nouveau montant de la dépense" et "nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son

fonds général la somme indiquée sous la colonne "Fonds général" de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne "subvention" de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Damase informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes "Paiement comptant" de l'annexe;

Que la Municipalité de Saint-Damase demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

R 2025-04-60

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lusier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2025-04-61

7. PLAN ET DEVIS PROJET DE RÉNOVATION CASERNE – TRANSMISSION MAMH ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la réunion du comité voirie – acquisitions des immobilisations et équipements, tenue le 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT la présentation des plans et devis pour le réaménagement intérieur et réfection de l'enveloppe du bâtiment de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT la présentation de l'estimé des travaux;

CONSIDÉRANT la nouvelle directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet qu'une autorisation doit être émise à la municipalité avant de procéder à l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'acceptation de la transmission des plans et devis auprès du Ministère pour autorisation avant de procéder à l'appel d'offres public;

QUE suite à cette autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable de l'appel d'offres public.

ADOPTÉE

R 2025-04-62

8. TECHNI-CONSULTANT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Techni-Consultant, pour l'accompagnement jusqu'à la fin du projet de ré-

novation de la caserne dans le cadre du programme PRACIM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Techni-Consultant, selon l'offre de services en date du 24 mars 2025, au montant de 9 950,00 \$ plus taxes applicables, pour l'accompagnement professionnels dans le cadre du programme de subvention PRACIM;

QUE les frais engagés sont payables à même le règlement d'emprunt numéro 149, prévu à cet effet.

ADOPTÉE

R 2025-04-63

9. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 3 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit compléter le rapport annuel d'activités de l'an 3, dans le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par les représentants du service incendie et validés par le directeur incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 3 du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté.

ADOPTÉE

R 2025-04-64

10. FORMATIONS POMPIERS – INSTRUCTEUR RIC 3 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL – FORMATION KORPUS

CONSIDÉRANT la présentation de la formation intitulée "Instructeur RIC-3" et par le directeur incendie par intérim lors de la séance de travail du conseil, le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'objet ciblé est de fournir aux pompiers les connaissances et habiletés minimales pour transmettre leur connaissance et devenir des formateurs instructeurs compétents afin de transmettre leurs acquis aux autres pompiers du service;

CONSIDÉRANT la présentation lors de cette même séance de travail, de la formation tactiques de combat incendie par Flash Formation inc. afin de former un pompier à titre d'instructeur en tactiques de combat incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'inscription de la formation "Instructeur RIC 3" offert par IPIQ et Formation Korpus, au montant de 11 537 \$ plus taxes et d'autoriser, monsieur Jean-Philippe Bélanger à signer le contrat de service à cet effet;

D'entériner les coûts pour la formation "Flash Formation Inc." selon la résolution 2025-03-078, de la Ville de Saint-Césaire au montant de 6 260 \$ plus taxes;

QUE les coûts engendrés pour ces deux formations sont partagés dans une proportion de 50-50 entre la Municipalité de Saint-Damase et la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-04-65

11. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DOUBLE ET DE PONCEAUX ET TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE- PAVAGES MASKA INC.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le N°2025-02-23 la Municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ("SEAO"), portant le numéro d'avis N°IE24-54017-307, et ce,

pour des travaux de Réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-Rivière;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 25 février 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°IE24-54017-307;

CONSIDÉRANT QUE 6 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 9 h 00, le 25 février 2025, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Pavages Maska Inc.	1 417 708,61 \$
Huard Excavation Inc.	1 649 717,40 \$
Les Entreprises	
Michaudo Inc.	1 692 000,00 \$
MSA infrastructures Inc.	1 709 999,99 \$
Eurovia Québec	
Construction Inc.	1 851 958,87 \$
Excavations Gagnon et Frères Inc.	1 969 000,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Charles Damian, ingénieur de la MRC des Maskoutains en date du 25 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Pavages Maska Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-Rivière, sous réserve des résultats de l'étude de caractérisation environnementale du pavage existant, et conformément, aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 1 417 708,61 \$ taxes incluses;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23-042-10-721;

QUE les dépenses soient financées en parti avec la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et par règlement d'emprunt numéro 149 destiné aux travaux de Réfection du rang Double et de ponceaux et des travaux de réfection de ponceaux sur le rang Bas-de-la-Rivière.

ADOPTÉE

R 2025-04-66

12. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES SAISONS HIVERNALES 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le N°2025-02-30 la municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ("SEAO"), portant le numéro d'avis 2025-01, et ce, pour le déneigement et déglacage des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 25 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2025-01;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les trois entrepreneurs ont déposé une soumission conforme et qu'elles se lisent comme suit:

9024-2587 Québec Inc.	1 080 901,13 \$
9298-3543 Québec Inc.	1 231 430,47 \$
9438-7867 Québec Inc.	1 434 323,49 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents: QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise 9024-2587 Québec Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exé-

cution des travaux de déneigement et déglacage des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, selon la soumission déposée;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-330-00-443 et payé à même le budget courant prévu à cet effet.

ADOPTÉE

R 2025-04-67

13. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL POUR LA SAISON 2025 - PAVAGES MASKA INC.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le N°2025-03-45 la municipalité de Saint-Damase a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ("SEAO"), portant le numéro d'avis N°IE24-54017-342, et ce, pour le rapiéçage mécanisé et manuel - saison 2025;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 25 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°IE24-54017-342;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 h 00, le 25 mars 2025, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Pavages Maska Inc.	185 523,21 \$
Excavation Jonda Inc.	196 427,89 \$
Pavages P.	
Brodeur (1994) Inc.	196 976,60 \$
Les Entreprises	
Michaudo Inc.	210 600,03 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, quatre d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Charles Damian, ingénieur de la MRC des Maskoutains en date du 25 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Pavages Maska Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel – saison 2025, selon la soumission déposée, au montant de 185 523,21 \$ taxes incluses;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-320-00-625 selon le budget disponible à cet effet.

ADOPTÉE

R 2025-04-68

14. LES ENTREPRISES BOURGET INC – SAISON 2025 – ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de Les Entreprises Bourget Inc. pour l'achat, l'épandage de l'abat-poussière incluant le transport pour la saison 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour la saison 2025 au prix unitaire de 0.4365 \$/litre plus taxes, selon la soumission datée du 28 février 2025, à Les Entreprises Bourget Inc.;

QUE cette dépense soit affectée au budget courant et comptabilisée au poste budgétaire 02-320-00635 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

R 2025-04-69

15. AUTORISATION PLAN DE CIRCULATION TRAVAUX DE CONSTRUCTION – 125, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la présentation du plan de circulation pour assurer la sécurité du chantier, des piétons et des véhicules lors des travaux de construction de l'immeuble à l'intersection de la rue Principale et rue St-Étienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et accepter le plan de circulation et de sécurisation de l'intersection de la rue Principale et de la rue Saint-Étienne à Construction Christian Lévesque durant la période des travaux et selon l'échéancier proposé.

QUE selon l'avancement des travaux, la municipalité pourrait demander au propriétaire de revoir ce plan.

ADOPTÉE

R 2025-04-70

16. MANDAT AVANT – PROJET CONSTRUCTION ENTREPÔT – BOULIANNE CHARPENTIER ARCHITECTES

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un entrepôt sur le site de la mairie située au 115, rue St-Étienne;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme Boulianne Charpentier Architectes, en date du 14 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yves Monast, et résolu à la majorité des conseillers présents, d'accorder un mandat à la firme Boulianne Charpentier Architectes, au tarif horaire et selon un estimé budgétaire d'environ 12 000 \$ plus taxes;

QUE les dépenses engagées par ce mandat soient prises à même le budget courant au poste budgétaire 02-320-00-411.

Monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, votre contre cette proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2025-04-71

17. CONTRAT – FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ – RBS – STEVE NORMANDIN INC.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'équipement de sécurité au RBS;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux entreprises et dont l'estimation des travaux la plus avantageuse est l'entreprise de "Steve Normandin Inc.", selon la proposition datée du 11 mars 2025 au montant de 12 460 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'entreprise Steve Normandin Inc., à fabriquer les équipements pour le RBS;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant au poste budgétaire 02-414-90-521.

ADOPTÉE

R 2025-04-72

18. RÉPARATION POMPE RBS – POMPEX

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la réparation de la pompe P3 du RBS par la firme Pomplex au montant de 5 494,75 \$ taxes incluses;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant au poste budgétaire 02-414-90-521.

ADOPTÉE

R 2025-04-73

19. BIO SERVICES – PROJET DE RÉDUCTION DES BOUES, DES ODEURS ET AMÉLIORATION DE L'EFFLUENT

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet pour la réduction des boues d'épuration, de l'odeur, du NH4 et de l'amélioration de l'effluent à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à participer à ce projet et d'en étudier les résultats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à la réalisation d'un projet de

BioAugmentation et de BioStimulation par bactéries pour les étangs aérés selon la proposition de Bio Service.ca au montant de 41 600 \$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises à même surplus accumulés à la disposition des boues, au poste budgétaire 59-131-13.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

R 2025-04-74

20. NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE À L'INSPECTION DES PISCINES – KIM NORMANDIN

CONSIDÉRANT Loi sur la sécurité des piscines résidentielle qui stipule que la municipalité a la responsabilité de veiller au respect du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination à titre de fonctionnaire désignée attitrée à l'inspection des piscines, madame Kim Normandin.

À cette fin, madame Kim Normandin est autorisée à se présenter sur les lieux pour faire lesdites inspections, ainsi qu'à émettre les différents avis d'infractions, le tout en vertu de l'application des dispositions du Règlement de zonage numéro 38-40 et du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r.1).

ADOPTÉE

D 2025-04-75

21. DÉPÔT DU BILAN D'INSPECTION DES RIVES EN ZONE VERTE

La directrice générale dépose le bilan d'inspection des rives en zone verte pour l'année 2024.

71% des bandes riverains inspectées respectent la réglementation. Félicitations à tous pour votre participation.

R 2025-04-76

22. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE CAMP RICHELIEU DE SAINT-HYACINTHE INCAFIN D'ACQUÉRIR ET D'UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE, LES LOTS 2 368 598 ET 2 368 600, 727-729 CHEMIN BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis une demande à Municipalité visant les lots 2 368 598 et 2 368 600 afin d'agrandir la superficie du camp de vacances;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse à la Municipalité afin d'avoir son soutien dans le but d'utiliser les lots visés à des fins d'activités extérieures extensives sans ajout de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse à la Municipalité afin d'avoir son soutien dans le but de soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal, les activités extérieures extensives étant autorisées dans la zone 512;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe Inc possède le lot 2 368 597, contigu aux lots 2 368 598 et 2 368 600 et que cela permettrait d'utiliser une plus superficie terrain pour les diverses activités reliées au camp;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur, monsieur Lucien Grenier, n'utilise pas les lots à des fins agricoles, mais à des fins de villégiature, entre autres avec la présence de deux chalets situés sur le lot 2 368 600;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU' aucun emplacement à l'extérieur de la zone agricole ne permettrait au Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe Inc de bénéficier d'un endroit propice à leurs besoins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Ghislaine Lus-

sier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Saint-Damase appuie la demande de Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe Inc d'utiliser les lots 2 368 598 et 2 368 600 à des fins d'activités extérieures extensives auprès de la Commission de la protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-04-77

23. ENTRETIEN DES PELOUSES POUR LES ANNÉES 2025, 2026, 2027 – LES GAZONS L.D. JODOIN S.E.N.C

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien des pelouses prenait fin à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé son offre de service pour la saison 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat pour l'entretien des pelouses pour les années 2025, 2026 et 2027, soit accordé à l'entreprise Les Gazons LD Jodoin S.E.N.C pour un montant de 27 111,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

R 2025-04-78

24. TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEUR COMPLEXE SPORTIF DES JARDINS – PEINTURE INOTECH

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'entretien du revêtement extérieur du complexe sportif;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux entreprises offrant ce service;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des prix et la méthode des travaux employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers

présents de mandater l'entreprise Peinture Inotech pour procéder à la préparation et la peinture du revêtement extérieur du complexe sportif selon la soumission 2024-301 au montant de 29 975 \$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant, au poste budgétaire 02-701-51-522-11.

ADOPTÉE

R 2025-04-79

25. ACHAT DE STATION DE RÉPARATION DE VÉLO -BICIBORNE- ACIER JEAN HÉBERT INC.

CONSIDÉRANT QUE la demande pour des infrastructures cyclables s'accroît dans notre région dans le but de promouvoir une mobilité durable et de soutenir les cyclistes locaux et de passage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Acier Jean Hébert Inc. a soumis une proposition datée du 31 mars 2025, référencée sous le numéro 368B, pour l'installation d'une station de réparation de vélo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'accepter la soumission numéro 368B proposée par Acier Jean Hébert Inc. pour l'installation de la station de réparation de vélo, conformément aux termes définis dans la proposition soumise, au montant de 4 081,61 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE les sommes nécessaires pour en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant et au poste budgétaire: 23-083-31-723.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

26. CORRESPONDANCE

MAMH – Approbation de l'emprunt du règlement 149 de la Municipalité de Saint-Damase

DIVERS

R 2025-04-80

27. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 247 100 nouveaux cas de cancer et 88 100 décès causés par cette maladie au Canada en 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 64 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à po-

ser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Saint-Damase à faire la promotion de cette campagne dans ses différents outils de communication afin d'inciter la population à y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'ENCOURAGER la population de Saint-Damase à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

R 2025-04-81

28. TRANSPLANTS QUÉBEC – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT les résultats des 10 dernières années qui révèlent une activité qui n'a jamais été aussi soutenue tant sur le nombre de références (+89 %) que sur le nombre de donneurs décédés (+20 %) d'organes transplantés (+3%) ou de personnes qui ont pu bénéficier d'une transplantation au Québec (+9%), tels que mentionnés dans le bilan annuel en don d'organes dévoilé en février dernier par Transplant Québec;

CONSIDÉRANT QUE bien que ces résultats soient positifs, ce sont encore 856 Québécoises et Québécois de trop qui demeurent en attente d'une transplantation salvatrice;

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus en incitant la population à "signer pour la vie" ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC des Maskoutains à faire la promotion de cette campagne par le biais de ses dif-

férents outils de communication afin de sensibiliser la population à cette cause;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 20 au 26 avril 2025 comme étant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population damasienne à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE

R 2025-04-82

29. MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – DEMANDE D'INTERVENTION – APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 021-02-2025 de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ayant pour titre " Sécurité publique – demande d'intervention de la part du ministre Bonnardel ";

CONSIDÉRANT QUE la situation vécue dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud affecte de manière significative les fonctionnaires, les employés municipaux et les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, malgré tous les efforts soutenus et conjugués par les divers intervenants de la Sûreté du Québec, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne peut assurer la sécurité du public dans la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la situation concerne un résident issu de l'immigration dont le statut actuel ne semble pas être régularisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des

employés municipaux et de tous les résidents de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en trouvant et en appliquant une solution permanente à la situation actuelle;

DE demander au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, de s'assurer que son ministère réalise pleinement sa mission dans la situation actuelle;

DE demander au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, l'honorable M. Marc Miller, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable M. David J. McGuinty, de prendre acte de la situation et de poser les actions appropriées en vertu du statut du résident concerné dans la situation actuelle;

DE transmettre la présente résolution à Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et première vice-présidente de l'Assemblée nationale, et à M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot;

ET DE transmettre la présente résolution aux municipalités situées sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

R 2025-04-83

30. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE – APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent

composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable compte tenu de la situation économique actuelle;

En conséquence, il est proposé, appuyé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités et aux MRC, en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, au ministre et député de notre territoire, à la FQM et à l'UMQ, ainsi qu'aux MRC et Municipalités de notre territoire et à la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-04-84

31. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est absent: monsieur le conseiller, Claude Gaucher.

Est également présente, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

PRÉAMBULE

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2025-04-85

4. DÉMISSION DE MADAME JULIE FORCIER À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie Forcier à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT les conditions de fin d'embauche afin d'assurer une transition avec madame Mélanie Bélisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de

prendre acte de la démission de madame Julie Forcier.

De la remercier pour les années de service à la municipalité et lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle carrière.

ADOPTÉE

R 2025-04-86

5. EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - MADAME MÉLANIE BÉLISLE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par Madame Mélanie Bélisle;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité personnel et de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité embauche madame Mélanie Bélisle à titre de greffière-trésorière adjointe à compter du 22 avril 2025, selon les conditions de travail convenues entre les parties.

ADOPTÉE

R 2025-04-87

6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Coopérative régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville se tiendra le 24 avril 2025 à 19 h en présentiel à l'Érablière Verger d'Émilie à Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Ghislaine Lussier, à assister à l'assemblée générale annuelle, en présentiel le 24 avril 2025 prochain et à représenter la municipalité;

QUE Ghislaine Lussier soit autorisée à voter s'il y a lieu au nom de la Municipalité de Saint-Damase.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2025-04-88

7. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES - 2025-2026-2027 - LES ENTREPRISES BELLE ROSE INC.

CONSIDÉRANT la demande prix pour le fauchage des levées de fossés saison 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les travaux de fauchage des levées de fossés pour les saisons 2025, 2026 et 2027 à Les entreprises Belle Rose Inc. pour la somme de 42 268,27 \$ taxes incluses;

QUE les dépenses soient comptabilisées, au poste budgétaire 02-320-00-529, se-

lon le budget disponible à cet effet.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2025-04-89

8. TRAVAUX DE RÉPARATION AU RBS – PLOMBERIE M. MALLET ET FILS INC.

CONSIDÉRANT les travaux de réparation-entretien du système de distribution de soude caustique au RBS;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux entreprises pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission numéro 1279 proposée par Plomberie M. Mallet et Fils Inc. pour les travaux de réparation et entretien du système de soude caustique, conformément aux termes définis dans la proposition soumise, au montant de montant de

19 304,99 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE les sommes nécessaires pour en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant et au poste budgétaire 02-414-90-521.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

R 2025-04-90

9. ACHAT D'ESTRADE D'ALUMINIUM – DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-206 pour la demande de subvention au fonds de développement rural pour l'achat de nouvelles estrades pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention est accordée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Distribution Sports Loisirs a soumis une proposition datée du 4 février 2025, référencée sous le numéro 56668, pour l'achat de deux estrades en aluminium;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à

l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission numéro 56668 proposée par Distribution Sports Loisirs pour l'achat de deux estrades en aluminium, conformément aux termes définis dans la proposition soumise, au montant de montant de 7 277,92 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement;

QUE les sommes nécessaires pour en effectuer le paiement soient prises à même le budget courant et au poste budgétaire : 23-084-60-726.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-04-91

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE

AVIS AUX CITOYENS

CONGÉ DU 19 MAI 2025



Fête des Patriotes

Les services municipaux seront fermés le 19 mai 2025.

Pour toutes urgences, veuillez composer le **450 797-3341 poste 5**.

2^E VERSEMENT DE TAXES

ÉCHÉANCE 2 MAI 2025

PAR : carte bancaire (débit), chèques, espèces, paiement préautorisé, paiement via votre institution financière.



COLLECTE DE SANG D'HÉMA-QUÉBEC

Le 17 mars 2025 avait eu lieu la collecte de sang et pour cette occasion, nous comptabilisons trois nouveaux donneurs et 41 donneurs avec rendez-vous, 9 donneurs sans rendez-vous pour un total de 53 personnes pour un don de sang pour sauver des vies.

Héma-Québec se joint à moi pour remercier les Chevaliers de Colomb de Saint-Damase pour la disponibilité de la salle.

Merci infiniment aux donneurs qui se présentent année après année depuis 2001 qui permet de sauver des vies. N'oublions pas les bénévoles, mesdames Jacqueline Chabot, Angèle Laprade, Lise Brodeur, Lisette Hébert, France Auger et a une toute nouvelle bénévole madame Céline Fournier. Celle-ci a également fait un don de sang.

Merci aux propriétaires qui me permettent d'afficher les informations pour que notre collecte soit une réussite.

Nous vous attendons en grand nombre pour la prochaine collecte et la date sera connue via notre journal municipal, le site internet et la page facebook de la municipalité.

Un tout dernier remerciement à la Fabrique de Saint-Damase pour leur superbe idée d'inviter les donateurs et bénévoles le 30 mars dernier pour un diner de cabane à sucre qui était rapidement servi et délicieux. Sans leur implication la paroisse ne serait pas vivante.

Fleur-aimée Choquette,
Responsable et bénévole de la collecte.



AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS ?

L'urbaniste est la personne ressource pour vos demandes de permis. Vous pouvez prendre rendez-vous ou téléphoner au 450 797-3341 poste 4004 ou via notre site internet pour remplir la demande de permis.



TRIBUNE DU CRIEUR

Vous avez pu remarquer que nous avons refait, en entier, la tribune du crieur dans le parc de la fabrique, à la fin de l'automne 2024.

Cette magnifique transformation a été réalisée par l'entreprise Construction Christian Lévesque.

Nous les remercions pour leur contribution et leur collaboration dans ce projet. C'est une partie de notre histoire et de notre patrimoine qui sera conservée pour plusieurs années grâce à eux.

Un peu d'histoire;

Jadis, cette "Tribune du Crieur" patrimoine bâti et architectural de chez-nous, fut érigée près de l'église de Saint-Damase et à la fin du XIXe siècle. Là, elle fut témoin de notre histoire jusque dans les années 1950. Acquisée en 1990, sauvegardée et conservée par le "Comité du Patrimoine de Saint-Damase inc." Elle fut restaurée par celui-ci et offerte au "Parc des Loisirs Saint-Damase inc." En 1998 dans le cadre du 9ième "Festival du maïs de St-Damase." Elle s'éjourna là jusqu'en 2006, puis elle est revenue dans ses terre à "Place de la Fabrique," en cette même année, coïncidant avec le 25e de fondation de cet organisme (1981-2006). C'est en 2024, que nous la renouvelons

entièrement pour lui rendre son apparence de jeunesse tout en lui ajoutant des années de vie.

Pour les curieux, une tribune est une plateforme, recouverte d'un toit ou non, qu'on trouvait autrefois à la porte des églises paroissiales, et qui servait à faire la criée, c'est-à-dire, l'annonce, à l'issue de la grand-messe, des choses que l'autorité ou des particuliers voulaient faire connaître aux habitants de la municipalité.



 **CONSTRUCTION
CHRISTIAN LÉVESQUE**

VENTE DE GARAGE



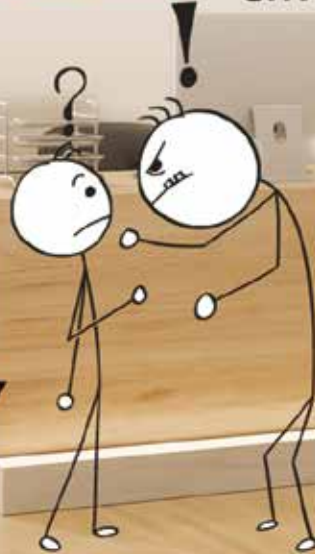
Jeannine Nichols	39, rue Principale	Étienne Lussier	179, rue Saint-Étienne
Mario Darsigny	159, rue Principale	Hélène Simard	147, rue Saint-Fabien
Murielle Palardy	197, rue Principale	Francis Lussier	151, rue Saint-Fabien
Louise Fréchette	126, rue Saint-Joseph	Claude Darsigny	185, rue Monseigneur-Decelles
Patricia Bolduc	244, rue Saint-Joseph	Yves Ménard	153, rue Beaudry
Fleur-Aimée Choquette	120, rue Saint-Étienne	Patrick Houle	213, rue Jodoin
Yves Hamel	165, rue Saint-Étienne	Mario Poulin	754, bas de la rivière
Sylvain Lussier	175, rue Saint-Étienne		

Vous souhaitez avoir un service impeccable, soyez respectueux avec nos employés.
AUCUNE AGRESSION VERBALE OU PHYSIQUE NE SERA TOLÉRÉE !

Tolérance zéro

pour toute forme
d'agression ou d'intimidation
envers nos employés.

*Des relations
harmonieuses,*



ça se travaille!

Māskoutains | © MRC DES MASKOUTAINS 2023



Saint-Damase
Fière de son histoire

VOUS DÉSIREZ ANNONCER ?

**CET ESPACE EST DISPONIBLE
POUR VOUS !**

Contactez-nous !

450 795-3219

info@impressionsklm.com



Proxim
Votre destination bien-être

195, Principale, St-Damase 450 797-2110 • 1 855 797-2110
(sans frais)


Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite



P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation




CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

USINAGE GÉNÉRAL



MI Mec-Indus Inc.
 Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com

La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage 
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pic, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$
 pour nouveaux clients

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

Scraper 18 verges³ | Service clé en main

 **GPS**



 **Laser**



Thomas Morier
 450-502-1679
 fermemorier@gmail.com
 NivellementMorier




Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111 | 75-1, rue St-Fabien, Saint-Damase, QC J0H 1J0

• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •



LES CONSTRUCTIONS
STEVEN LUSSIER inc.

NOS SERVICES

- Toiture de Tôle ou bardeau
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Multilogement
- Garage | Agrandissement
- Revêtement extérieur
- Rénovation agricole
- Projet sur mesure



 **stevenlussier.com | 450-278-2134**

Entrepreneur région de Saint-Hyacinthe

RÈGLEMENTATION DES PISCINES

Voici quelques éléments que vous pouvez vérifier par vous-même avant notre passage et ainsi vous permettre de vous mettre conforme.

« Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte. » *Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

Installation d'une clôture selon le type de piscine

Piscines creusées et semi-creusées : il est obligatoire d'installer une clôture autour de la piscine.

Piscines hors terre : les piscines hors terre dont la paroi fait moins de 1,2 m de haut doivent être entourées d'une clôture.

Piscines démontables : les piscines démontables dont la paroi fait moins de 1,4 m de haut doivent être entourées d'une clôture.

Caractéristiques de la clôture

Les clôtures limitant l'accès à une piscine doivent :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçues de manière à pouvoir être escaladées facilement.

De plus, si la clôture est en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Une haie ou des arbustes ne peuvent pas constituer une clôture.



Accès à la piscine

Caractéristiques des portières

Toute porte donnant accès à la piscine doit respecter les caractéristiques suivantes :

- se refermer et se verrouiller automatiquement;
- avoir un loquet de sûreté installé du côté de la piscine. Il est toutefois possible d'installer le loquet du côté extérieur, s'il se trouve à au moins 1,5 m de hauteur.

De plus, la porte doit respecter les mêmes caractéristiques que la clôture.



Accès à une piscine hors terre ou démontable (piscine sans clôture)



Si vous avez accès à votre piscine au moyen d'une **échelle amovible**, celle-ci doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.

Si vous avez accès à votre piscine à partir d'une **plateforme**, il faut qu'une clôture munie d'une portière de sécurité soit installée soit au bas de la plateforme, soit sur celle-ci.



Si vous avez accès à votre piscine à partir d'une **terrasse rattachée à votre résidence**, il faut qu'une clôture munie d'une portière de sécurité soit installée sur la terrasse, entre la maison et la piscine.

Aménagements aux abords d'une piscine

Installez les **systèmes de filtration** et de chauffage de l'eau à plus de 1 m du bord d'une piscine hors terre ou du côté extérieur de la clôture. Sinon, assurez-vous qu'ils sont sous la plateforme ou la terrasse, dans une remise ou du côté intérieur de la clôture.

Assurez-vous également que les **conduits** reliant les systèmes à la piscine sont souples et qu'ils ne sont pas installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou de la clôture. Personne ne doit pouvoir y grimper pour accéder à la piscine.

Enfin, assurez-vous qu'aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la clôture ou la paroi de la piscine ne se trouve à moins de 1 m de celle-ci (par exemple, un mur de soutènement ou un module de jeux pour enfants).

FEU À CIEL OUVERT



La Municipalité de Saint-Damase désire vous rappeler que vous devez vous procurer un permis pour allumer un feu à ciel ouvert. Celui-ci doit être demandé à la municipalité, et ce, sans frais. Un feu à ciel ouvert requiert d'être surveillé en permanence et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, boyau d'arrosage) à proximité. Vous devez consulter le site de la SOPFEU pour vous assurer qu'il n'y a pas d'interdiction d'allumer un feu. L'utilisation d'accélérateur est interdit.

Il est interdit, dans le périmètre urbain, d'allumer un feu à ciel ouvert. Vous devez avoir un foyer avec pare-étincelle.



**Le Service Incendie
de Saint-Damase**

CALENDRIER

CALENDRIER | Mai 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	2 COMPTOIR DU CŒUR 2 ^E VERSEMENT DE TAXES GROS REBUTS ORDURES (bac noir)	3 BIBLIO 10 h
4 DÉJEUNER CHEVALIERS DE COLOMB	5 CLUB DE MARCHÉ BIBLIO 17 h 30	6 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h 30	7 BIBLIO 13 h	8 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	9 RECYCLAGE (bac vert)	10 VENTE DE GARAGE BIBLIO 10 h
11 VENTE DE GARAGE BONNE FÊTE DES MÈRES !	12 CLUB DE MARCHÉ BIBLIO 17 h 30	13 BIBLIO 9 h 30	14 AGA AFEAS BIBLIO 13 h	15 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	16 ORDURES (bac noir)	17 COMPTOIR DU CŒUR BIBLIO FERMÉE
18	19 CLUB DE MARCHÉ BUREAUX FERMÉS BIBLIO FERMÉE	20 RÉUNION CHEVALIERS DE COLOMB BIBLIO 9 h 30	21 BIBLIO 13 h	22 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	23 RECYCLAGE (bac vert)	24 BIBLIO 10 h
25	26 CLUB DE MARCHÉ BIBLIO 17 h 30	27 BIBLIO 9 h 30	28 BIBLIO 13 h	29 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	30 ORDURES (bac noir)	31 BIBLIO 10 h

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants



Nouveautés Adultes



Pages Facebook et Qlub.social
Bibliothèque municipale
de Saint-Damase



Chantal Reichel, Responsable
Ta Biblio de Saint-Damase



HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



Nouveautés Jeux de société

Topanica : 18 mois + (empilage, manipulation, imagination)

Alice au pays des merveilles : 6 ans et + (amusement)

L'as des sons : 6 ans et + (phonétique, lecture, orthographe)

Hister 100% franco : 16 ans + (connaissances chansons)

**Heure du conte
en pyjamas et activités**

Samedi le 10 mai à 10h30
Fête des mamans
Toutous sur place à cajoler

Halte poussettes Biblio

Pour les parents
en congé parental
et leurs bébés

**3e mardis du mois
à 9h30**

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



**Chauffage Jules Fréchette et fils
Construction Luc Desrochers**

qui nous ont chacun donné 250\$ en commandite pour prendre soin de nos bénévoles. La Municipalité nous avait demandé de troquer les boîtes de cartons inégales et difficiles à manipuler pour des bacs empilables afin d'entreposer les dons de livres. Nous ne voulions pas amputer notre budget d'achats de livres neufs ou d'activités. Grâce à ces commandites, les bacs sont achetés et nos bénévoles travaillent en toute sécurité!

Merci!!!



Avant

Après



SOCCER MINEUR

Cette année, nous avons connu une légère baisse des inscriptions pour le soccer, mais nous avons tout de même 9 équipes !

J'ai seulement 3 parents qui se sont manifestés afin d'être coach! J'ai donc toujours 6 équipes sans entraîneur. L'implication des parents est très importante, afin que les enfants puissent jouer au soccer et profiter de leur été entre amis.

La saison comporte 12 matchs dont 6 à domicile et quelques pratiques. De plus, nous offrons gratuitement une formation d'entraîneur, afin de vous outiller pour la saison. Pas de raison de ne pas vous impliquer.

Voici les équipes à la recherche d'un entraîneur :

U6 Fille, U8 Fille, U10 Gars (2 équipes), U13 Fille, U16 Gars

N'hésitez pas à me contacter si vous êtes volontaire pour vous occuper d'une équipe !

Les horaires devraient sortir vers la fin du mois d'avril et la saison devrait débiter vers la fin du mois de mai.

ARBITRES DE SOCCER

***Nous sommes toujours à la recherche d'arbitres !!**

Tu as envie de t'impliquer à titre d'arbitre, auprès de notre ligue de soccer ? Tu as 13 ans et plus? Joins-toi à nous! Tu auras la chance de vivre une formidable expérience de travail et la formation est entièrement donnée à Saint-Damase par moi-même Jacob McDuff

De plus, nous offrons d'excellents salaires

- U6, U8, U10 : 22,13\$/match
- U13 : 23,63\$/match
- U17 et Femme : 26,63/match

PATINOIRE MULTI FONCTIONNELLE

Nos installations de dek hockey, tennis et pickleball sont maintenant ouvertes à tous en tout temps. Les lumières resteront ouvertes jusqu'à 21 h 45.

Veuillez noter que la surface de dek hockey sera réservée les lundis et mardis soir de 18 h à 22 h pour la ligue masculine et féminine de dek hockey de Saint-Damase.

Elle sera également réservée les dimanches matin de 9 h à 10 h pour la ligue des coquins à partir du 27 avril et jusqu'au 13 juillet.

Jacob McDuff, Coordonnateur en loisirs // loisir@st-damase.qc.ca // 450 797-3341, poste 4013

INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2025

Les inscriptions auront lieu du 5 au 18 mai prochain via notre plateforme d'inscription en ligne Qidigo. Une personne ressource sera au complexe sportif le mardi 13 mai, afin de vous guider dans votre inscription si vous avez de la difficulté.

- 25 au 27 juin, semaine de garde
- 1^{er} au 18 juillet, camp de jour (3 semaines)
- 21 au 25 juillet, semaine de service de garde
- 28 juillet au 15 août semaine de camp de jour (3 semaines)
- 18 au 22 août, semaine de garde
- 25 et 26 août, service de garde

COÛT D'INSCRIPTION CAMP DE JOUR			
Nombre de semaine	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus
1 semaine	55 \$	50 \$	45 \$
2 semaines	110 \$	100 \$	90 \$
3 semaines	165 \$	150 \$	135 \$
4 semaines	220 \$	200 \$	180 \$
5 semaines	275 \$	250 \$	225 \$
6 semaines	330 \$	300 \$	270 \$

Aucun non-résident ne sera admis pour donner priorité aux gens de Saint-Damase.

COÛT SERVICE DE GARDE CAMP DE JOUR		
Semaine de service de garde	60 \$ / sem. par enfant	15 \$ À la journée
Service de garde durant le camp de jour 6 h 30 à 8 h 45 & 15 h 45 à 17 h 30	30 \$ / sem. par enfant	8 \$ / jour par enfant

Le coût pour chaque sortie sera déterminé selon l'activité et sera indiqué dans le dépliant que vous allez recevoir la semaine précédant les inscriptions.

Un bel été en vue pour les enfants avec une superbe équipe pleine d'énergie!

Nous avons très hâte de vous voir!

Bon mois de mai à tous !



LA TOURNÉE DU GRAND DÉFI FAIT BOUGER NOTRE ÉCOLE !

.....

Le Grand défi Pierre Lavoie vise à créer une véritable culture de la santé préventive au Québec, en encourageant les gens de tous âges à adopter de saines habitudes de vie. C'est dans cette optique que La Tournée s'est arrêtée dans notre école, pour offrir aux élèves une expérience inoubliable autour du bien-être.

À travers les ateliers interactifs « Manger mieux » et « Bouger plus », les jeunes ont découvert de façon ludique l'importance d'une bonne alimentation et de l'activité physique. Une façon concrète et motivante de leur montrer que prendre soin de soi, c'est aussi amusant !



Merci à toute l'équipe de La Tournée pour cette belle visite, qui a semé l'envie de bouger et de bien manger dans le cœur de nos élèves !



**CLUB DE
marche**
Les motivés

ACTIVITÉS MADA

Les Motivés ont 10 ans

Le 6 mai 2015 avait eu lieu le lancement du club de marche Les Motivés et 55 personnes se sont présentées pour ce rendez-vous.

10 ans plus tard, les Damasiens poursuivent cette rencontre du lundi soir pour marcher ensemble. Certains marchent à deux et d'autres en bulle, ayant tous le même objectif le mieux-être de leur santé.

À chaque mois, nous notons les participations depuis plusieurs années et Les Motivés ont parcourus des milliers de kilomètres durant ces dix ans. Un pas à la fois! Merci à tous!

Lundi le 12 mai, à 18 h 30, vous êtes tous invités à la marche où nous soulignerons nos 10 ans d'activité physique. Si vous étiez parmi nos marcheurs en 2015, cette invitation toute spéciale est également pour vous ! Nous vous attendrons en grand nombre et cette marche demeure toujours gratuite.

N'oubliez pas que nous fêterons les 10 ans du groupe en mai 2025 (2015-2025)



Françoise Phaneuf et Gervaise Beauregard,
responsables MADA | fgb1972@hotmail.com



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase no. 3141

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>

Chers lecteurs, bonjour !

Le dernier déjeuner Familial est le 04 mai (Merci aux Bénévoles).

La prochaine **réunion** le 20 mai à 19 h 30. Votre présence parmi nous serait très appréciée. Bienvenue à tous ceux qui sont en règle

Un vœu pour dimanche le 11 mai la **Fête des Mères**

Pour toutes les mères, c'est aujourd'hui l'occasion rêvée de se laisser gâter un peu, de ranger leur tablier en essayant d'oublier qu'elles sont au service de la famille durant tout le reste de l'année.

C'est en somme pour elles, l'occasion idéale de se la couler douce !
Beaucoup de bonheur en cette Fête des Mères !

Pour le mois de mai 2025,

Du 05 au 11 mai Semaine nationale de la santé mentale

Du 12 au 18 mai Semaine québécoise des familles

- | | |
|-------|---|
| Le 01 | Fête internationale des travailleurs et travailleuses |
| Le 04 | Journée internationale des pompiers |
| Le 06 | Journée mondiale du coloriage |
| Le 12 | Journée internationale de l'infirmière |
| Le 15 | Journée internationale des familles |
| Le 19 | Journée nationale des patriotes / Fête de Victoria |

*Fraternellement vôtre,
De l'Exécutif des Chevaliers de Colomb*

MA SUGGESTION POSITIVE OBSESSION

« À présent, je concentre mon esprit avec calme et confiance sur un autre sujet.
Vouloir c'est pouvoir, Raymond Hull, Les Éditions de l'Homme, 1969.



Association féminine d'éducation et d'action sociale

La force de l'égalité

Avis de convocation Assemblée générale annuelle de l'AFEAS

Le Conseil d'administration de l'AFEAS vous convie à son Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le mercredi 14 mai 2025 à 19 h au local situé au 113, rue Saint-Étienne.

Cet avis est donné par le Conseil d'administration, ce 14 avril 2025 par Ghislaine Lussier, présidente.

La soirée débutera par un souper dès 17 h qui sera suivi de l'assemblée générale.

Prenez note que cet avis de convocation est affiché à la bibliothèque et au bureau de poste.

Lors de l'assemblée générale, ce sera soirée d'élection et nous devons nous prononcer et voter sur différents sujets.

Votre présence est importante.

Ghislaine Lussier, présidente

Comptoir du cœur

54, rue Principale, Saint-Damase

Vendredi 2 mai

De 9 h à 12 h : Vente régulière
De 12 h à 15 h : Sacs verts à 10 \$

Samedi 17 mai

De 9 h à 12 h : Vente régulière
N'oubliez pas d'apporter vos sacs.



Pauline Lamontagne



Notre dernier **bingo** de la saison se tiendra le 23 avril. Le bingo reviendra le 3^e mercredi de septembre.



Nos **jeux intérieurs** prendront fin le 24 avril.

La prochaine **soirée de danse** aura lieu le 26 avril, à 19 h 30, à la Salle des Chevaliers de Colomb. Vous devez apporter vos breuvages.



Les inscriptions pour la **pétanque extérieure** auront lieu le 6 mai de 18 h 30 à 19 h 15 au Centre sportif. Vous devrez déboursier un montant de 10 \$. Lors de votre inscription. La pétanque extérieure débutera les 13 et 14 mai.

Notre souper **Pères et Mères** se fera samedi le 24 mai, à la salle des Chevaliers de Colomb, à 17 h. Coût du billet : 35 \$. Les billets sont en vente auprès des membres de la direction.

S.V.P. Veuillez confirmer votre présence **au plus tard le 12 mai**.

Lise Brodeur, présidente

« Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie »

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en mai

- 2** Johanne Beauregard / Alain Robert
- 3** Chantal Reichel
- 5** Thérèse Brodeur / Louise Bussièrès
- 6** Suzette Lachance
- 7** Dominique Hébert / Pierrette Robert / Pascal Beauregard
- 8** Jérôme Saint-Pierre
- 13** Franck Nold / Francine Normandin
Denise Bigras
- 14** Serge Lachance / Liette Darsigny
- 19** Diane Lachance
- 20** Claire-Anna Lamontagne / Réjean Chabot / Jean-Marie Jodoin
- 21** Gisèle Jodoin
- 22** Mario Côté
- 23** Sylvie Saint-Pierre
- 24** Réjean Fréchette / Daniel Ducharme / Réjean Béliveau / Benoît Martin
- 25** Harold Phaneuf
- 26** Gaétan Jodoin
- 28** Marjolaine Beauregard
- 29** Germain Dupont
- 30** André Blanchette



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



DÎME 2025

85 \$ par personne majeure

Gardons notre paroisse en bonne santé ! Gardons-la vivante !

En payant la dîme, vous témoignez de votre gratitude pour tout ce que Dieu vous a donné et lui rendez une partie de ce que vous avez reçu. En ce sens, voici les services offerts par votre paroisse, financés par la dîme :

- la catéchèse pour la préparation des sacrements : le pardon, la première communion et la confirmation;
- l'entretien régulier de l'église;
- les travaux majeurs de l'église;
- l'entretien du presbytère, qui sert de bureau et de salle de rencontres;
- les articles (hosties, vin, cierge...) pour le culte;
- les activités pastorales;
- le secrétariat;
- les coûts inhérents à la gestion de la paroisse.

Merci à celles et ceux qui ont acquitté leur dîme.

FORMATION

Nous aimerions connaître votre intérêt pour une formation sur les techniques de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).

Si cela vous intéresse, vous pouvez nous en informer en appelant au **450 797-3311** ou en envoyant un courriel au damasiens@outlook.com.

MERCI DE MENTIONNER :

- votre nom
- le nombre de personnes intéressées
- votre numéro de téléphone
- le moment de la journée où il serait plus facile, pour vous, d'assister à la formation (avant-midi, après-midi ou soirée)

Prolongation : nous prendrons les noms jusqu'au **15 MAI 2025**.

La date, l'heure et le coût ne sont pas encore déterminés.





LA MAISON SUR LA MONTAGNE

Pendant les années 1970, un homme d'affaires, un avocat ou un riche médecin s'était fait construire une maison dans la montagne de Rougemont. Je ne l'ai jamais vu, mais mon père et moi lorsque nous descendions du haut de la montagne où se trouvait notre cabane à sucre, nous avons décidé d'emprunter un autre passage qui se trouvait derrière le bar le Roc d'or. À notre grande surprise, nous nous sommes retrouvés sur un chemin pavé avec une ligne téléphonique enterrée qui suivait ce chemin d'un bel asphalte. Mon père était surpris et s'exclama « — eh bien, il y a des gens qui sont vraiment très riches »

Le chemin habituel pour rejoindre la cabane à sucre en haut de la montagne que l'on appelait aussi la cabane de monsieur Sylva Gaucher n'était pas toujours très facile avec un tracteur. D'abord, il fallait grimper une côte tout près du bar le Roc d'or, et il était déjà possible que le tracteur s'enlise dans la boue, nous traversions un verger et puis nous emprunions une côte qui traversait une érablière. Tout en haut de cette côte, nous arrivions sur un plateau où se trouvaient quelques carcasses de véhicules abandonnées, dont un petit camion d'un entrepreneur. Un de nos visiteurs nous dira « — il fallait qu'il soit entreprenant pour abandonner son véhicule ici ». Ce plateau était un verger, ces pommiers plantés en rangée faisaient tout un contraste avec la forêt avoisinante. Vers la fin de ce plateau, nous atteignons un lieu que nous appelions le pic de sable. Du roc d'or au pic de sable, nous avons parcouru dix arpents. Nous étions alors à 30 arpents de l'érablière de notre père. Le pic de sable nous menait à un chemin qui nous permettait d'atteindre l'érablière. Une partie du parcours nécessaire pour rejoindre notre destination était une grande côte. Sur ce trajet, nous pouvions admirer une chute d'eau qui longeait notre chemin. Avant l'arrivée à la cabane à sucre, sur environ quinze arpents, les tracteurs à deux roues motrices (Ford 8N, Ford 5000 ou Case 600) que mon père possédait pouvaient souvent s'enliser sur ce chemin enneigé ou boueux, ce problème fut réglé d'une certaine façon avec l'achat du tracteur Oliver 1370 à quatre roues motrices que mon père achetait en 1973.

Le chemin asphalté qui conduisait à cette maison commençait à l'ancienne conserverie Légubec (qui appartenait à la Coopérative fédérée du Québec) située au coin des rangs

Grande Caroline et Petite Caroline. Ce chemin passait derrière le bar le Roc d'or, contournait le verger situé sur le plateau et se terminait à cette maison qui ne se trouvait pas très loin du pic de sable. Des visiteurs un peu curieux et entreprenants racontèrent à mon père qu'ils avaient marché jusqu'à cette maison, mais qu'ils furent mal reçus par le propriétaire, peut-être un coup de fusil fut tiré dans les airs pour éloigner ces intrus. C'était quelqu'un qui voulait avoir la paix et ne tolérerait aucune intrusion de quiconque dans son domaine. De toute évidence, ce n'était pas quelqu'un de Saint-Damase. En tout cas, ils n'ont pas visité l'intérieur de cette maison. C'est après cette mésaventure qu'ils retrouvèrent mon père à sa cabane où ils furent naturellement bien reçus.

Pendant ces années, il y eut un projet pour construire une route qui aurait séparé la montagne en deux. Cette route aurait relié le rang de la Petite Caroline à Rougemont au rang Cordon à Saint-Jean-Baptiste, cette route aurait permis de nous rapprocher de l'érablière de mon père et de cette maison. Je peux croire que le propriétaire de cette maison n'était pas trop en faveur d'un tel projet. Heureusement, la construction de cette route sera abandonnée, de toute façon, il y a assez de routes pour relier Rougemont, Saint-Damase et Saint-Jean-Baptiste sans défigurer la montagne de Rougemont. J'ignore si cette maison existe encore et si elle est encore habitée. La nature a sûrement repris ses droits et le chemin asphalté que mon père et moi avons découvert s'est sûrement fracturé. Ce genre de projet privé de cette envergure, construire un chemin asphalté et une maison isolée dans la forêt ne serait plus possible de nos jours, à cause des lois environnementales. Le trajet que j'ai décrit plus haut pour atteindre l'érablière de mon père est maintenant interdit par le propriétaire du verger et les acériculteurs, mon père et sa succession ont perdu ce droit de passage. Pour y parvenir, mon frère doit emprunter un autre chemin à partir de l'érablière située en bas de la montagne dans le rang de la Marianne à Saint-Damase. Mon père ne pouvait pas se contenter d'une seule érablière, il en possédait deux.

*Claude Beaugard,
le fils de Pierre Beaugard et de Céline Palardy*

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

*Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Trésorière
Claude Beaugard, secrétaire et rédacteur Guy Leroux, administrateur*



Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2025

Bonjour,

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis en place le Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines afin de protéger les cours d'eau de notre territoire.

Dans le cas qu'un cours d'eau soit présent sur votre propriété, une inspection des bandes riveraines pourrait avoir lieu cette année. Il est probable que des piquets de bois soient laissés sur place pour délimiter la bande riveraine de trois (3) mètres à respecter en zone de culture.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour la délimitation de vos bandes riveraines ou pour toute clarification concernant la réglementation sur les bandes riveraines, n'hésitez pas à faire appel à notre service sans frais d'accompagnement des rives.

Pour faire une demande d'accompagnement ou pour toute information en lien avec cette correspondance, contactez-nous par courriel à sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca ou par téléphone au 450 774-3141, poste 3159.

Si vous prévoyez effectuer des travaux dans un cours d'eau ou une bande riveraine, nous vous recommandons au préalable de contacter votre municipalité, dans le but de vous éviter des pénalités.

En vous remerciant de votre intérêt porté envers la qualité des cours d'eau de notre territoire, nous vous souhaitons une bonne saison 2025!

Simon Giard, préfet
MRC des Maskoutains



LE PLAN B



Avec l'arrivée du printemps, c'est aussi le moment pour les élèves du secondaire et les étudiants du cégep de connaître la réponse à leur demande d'admission dans un programme collégial ou universitaire. Certains d'entre eux, s'ils ont postulé à un programme contingenté, pourraient recevoir une réponse négative.

Dans ces moments de déception, il est crucial qu'ils ne se laissent pas abattre et qu'ils prévoient un plan B bien préparé. Ce plan alternatif permet de garder une perspective positive et de rebondir rapidement face à l'échec.

Un plan B ne signifie pas l'abandon de leurs rêves, mais plutôt l'exploration d'autres opportunités. Ce projet peut inclure des formations similaires, des options d'apprentissage complémentaires ou même des emplois qui permettent de se rapprocher du domaine souhaité. Parfois, cela leur offrira l'occasion de découvrir de nouveaux horizons ou de se perfectionner dans un domaine connexe.

Il est également utile de consulter un conseiller d'orientation pour affiner ce plan B et envisager d'autres voies qui correspondent à leurs intérêts et compétences. L'important est qu'ils gardent leur motivation et ne considèrent pas l'échec comme une fin, mais comme un détour vers de nouvelles possibilités.

En étant flexibles et en ayant un plan B, les étudiants peuvent ainsi transformer une déception en une opportunité de croissance et de réussite, tout en continuant à avancer vers leurs objectifs professionnels.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca



CRÉATEUR D'AMITIÉS DEPUIS 1983

Parrainage civique t'invite à faire
fleurir ton printemps avec une
amitié qui sort de l'ordinaire!
Mets en oeuvre ton empathie et deviens
l'ami.e bénévole d'une personne vivant
avec des différences de capacités.

Le Parrainage civique, c'est aussi ça,
prendre soin de soi!

Simplement 3 heures par mois,
investies dans le bonheur et l'inclusion!

Informe-toi au
450 774-8758,



Bonne Fête des Mères !



Étude de Me Christine Richer
 **notaires**
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM

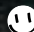
MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM



T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.

Armoires de cuisine
Vanité • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca

Régis et Louise-Andrée
propriétaires



Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989

Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre, il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.

- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailier de ville

EMBAUCHE
d'une infirmière
auxiliaire

780, rang du Bas-Corbin
Saint-Damase
(À seulement 15 minutes de l'hôpital)
450 797-3648

Wi Fi Disponible
gratuitement



REZ-DE-CHAUSSÉE FRAÎCHEMENT RÉNOVÉ !

NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com